



Litige huissier frais

Par Taratata

Bonjour

En 2018 la comptable publique en charge du collège de mon fils nous a réclamé une somme due que nous avons oublié de régler. Somme de 120.95e , à l'arrivée 194.95 réglée à l'huissier.

3 ans après je viens de recevoir une injonction de 120.95 car le collège m'informe n'avoir jamais été payé. L'huissier m'informe s'être payé de ses frais .

Du coup rebelote

Menace de nouveaux frais + la somme initiale....

Ça me semble bizarre tout de même non?

Par Indigo26

Bonjour Taratata,

"En 2018 la comptable publique en charge du collège de mon fils nous a réclamé une somme due que nous avons oublié de régler. Somme de 120.95e , à l'arrivée 194.95 réglée à l'huissier.

3 ans après je viens de recevoir une injonction de 120.95 car le collège m'informe n'avoir jamais été payé. L'huissier m'informe s'être payé de ses frais .

Du coup rebelote

Menace de nouveaux frais + la somme initiale...."

"Ça me semble bizarre tout de même non?"

Effectivement.

Il vous appartient de prendre l'attache du comptable public, pour lui rapporter preuve, que sa créance a été réglée.

Cdlt,

Par Taratata

Bonjour

C'est fait

Et elle m'indique que l'argent prélevé n'a payé que l'huissier et pas la créance

Par Indigo26

"Et elle m'indique que l'argent prélevé n'a payé que l'huissier et pas la créance"

de quelle manière vous êtes-vous acquitté de l'ensemble = créance + frais ?

Cdlt,